



Réforme des retraites

Dans la Fonction Publique Hospitalière (FPH), les professions infirmières et celle d'infirmier(e)-anesthésiste en particulier, ont déjà payé un lourd tribut suite au protocole Bachelot de 2010 et la réforme Fillon.

Déjà, à cette époque, un chantage inique fit perdre la reconnaissance de la pénibilité aux professions infirmières et retarda l'ouverture de leurs droits de sept années (7) passant de 55 à 62 ans.

Avec le projet gouvernemental ce sont encore deux années supplémentaires rajoutées...

Le prochain projet de loi sur la réforme de la fonction publique réduira encore plus les droits des personnels...

Les professionnels du secteur privé de la santé ne seront pas épargnés par cette future réforme. Ils se verront prolonger leur carrière en repoussant leur départ à la retraite à l'âge minimum de 64 ans sans aucun dispositif spécifique.

Le but caché est-il que nous finissions tous en invalidité ?

Comment parler, a contrario, de valorisation, de reconnaissance, de fidélisation voire d'attractivité des agents quand on leur propose une carrière dont ils/elles savent pertinemment qu'ils/elles n'iront pas au bout...

Sachant ce passif, les professions infirmières goûtent mal d'être citées en exemple dans les médias par les éditorialistes ou élus politiques, comme des professions dont la pénibilité sera reconnue et les carrières adaptées. Il n'en est rien.

Les professions infirmières majoritairement féminines, avec une proportion conséquente de carrières hachées et de temps partiels accumulent tous les critères pour compter parmi les principales perdantes de cette réforme injuste.

Notre profession n'échappe pas à ce constat.

Dans ce contexte, le Syndicat National des infirmier(e)s--anesthésistes appelle l'ensemble de la profession à participer aux mobilisations en vue du retrait du projet de loi de réforme des Retraites.

Le conseil syndical du SNIA
Paris, le 09 février 2023.